



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20230315 -O4

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 16
- votants = 18

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 02 mars 2023

Présents : 16

AYROLES Francis, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, ALBERT Catherine (suppléante), LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, CARMIER Camille (suppléant), NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

ARAQUE Fausto à Jean-Luc NAYRAC, LUDIER Stéphane à Jean-Michel TEULIERE

Absents dont excusés/représentés :

AUBRUN Jeannine, BERTHOUMIEU Marie, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René

OBJET : CONVENTION OCCUPATION TERRAINS DEPARTEMENT – SMDMCA : LIFE DORDOGNE – DESENROCHEMENT SOUS CASTEL - FLOIRAC

Monsieur le Président rappelle la décision du comité syndical n° 20200122-12 relative entre autres au démontage de l'empierrement de berge de Sous-Castel (Commune de FLOIRAC – Lot) menée dans le cadre du Life Dordogne (LIFE19 NAT/FR/000728 - DORDOGNE).

L'opération consiste à désenrocher un linéaire de 670 mètres de berges. Le volume de l'enrochement situé en rive gauche est compris entre 25 560 et 31 850 m³ du fait de l'hétérogénéité des 670 mètres actuellement enrochés. L'enrochement de la berge en rive gauche a en effet connu plusieurs phases, dont plusieurs avec reprises et avec plusieurs techniques : enrochements en blocs calcaires et technique mixte, enrochement-génie végétal.

Les parcelles concernées par les travaux et l'accès au chantier appartiennent au périmètre de l'Espace Naturel Sensible de la couasne de Floirac. A ce titre, le SMDMCA a sollicité de la part du Département du Lot l'autorisation de réaliser ces travaux sur ses parcelles et également de les occuper pendant la durée de l'opération. Le début d'occupation des parcelles est prévu à la mi-Juillet 2023 et la durée prévisionnelle des travaux est estimée à 4 mois.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité

- Entérine les termes de la convention ci-annexée,
- L'autorise à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Publié et notifié le 29/03/2023

Acte rendu exécutoire

Pour copie certifiée conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Francis AYROLES

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.